


Monsieur Olivier TURCAN
Directeur Régional d'Exploitation
DRE Languedoc Roussillon
11100 NARBONNE


Sète le 7 juin 2019


Monsieur,

Objet : Négociation
relative aux saisons 2020

Afin de préparer au mieux la réunion de négociation du 17 juin 2019, relative aux saisons 2020, voici les principales revendications de la CFDT Languedoc Roussillon :

Congés : Possibilité pour tous les salariés qui le souhaitent, de  bénéficier de 3 semaines de congés sur la période juillet/août, encadrés d'un jour de repos avant et après, soit 21 jours d'absences consécutifs, comportant 3 week-ends et cela, quel que soit la filière ou le statut.

Calendrier saisons : La mise en place d'un calendrier de saison pour  tous les services y compris les filières viabilité et GME en période estivale, afin de pouvoir recruter des saisonniers.

Périodes rouges et vertes : Le maintien d'un calendrier de périodes  rouges et vertes pour les services concernés comportant au maximum 26 semaines rouges, avec :

Au péage : Un calendrier unique avec des périodes vertes pendant les vacances d'hiver et sur les mois de mai, juin et septembre, non incluses dans les périodes imposées aux salariés pour la pose de leurs congés d'été.

Au 3605 : Un calendrier unique pour les 3 plateaux avec des périodes vertes pendant les vacances d'hiver et sur les mois de mai, juin et septembre.

Au PC : Des périodes vertes pendant les vacances d'hiver et sur les mois de mai, juin et septembre.

Amélioration des conditions de travail :



- 1)** Au vu de la baisse des effectifs, augmenter le nombre de recrutement de saisonniers afin d'améliorer les conditions de travail des salariés et de permettre aux salariés volontaires de participer aux étapes estivales.
- 2)** Accorder la pose d'APA ou de récupération d'heures durant les fortes périodes d'activité y compris en période estivale pour tous les salariés demandeurs.
- 3)** Recruter des saisonniers au service ES pour la gestion du RAU.
- 4)** Programmer équitablement les postes entre les salariés et limiter les séries de 6 postes consécutifs.
- 5)** Renforcer la téléassistance et octroyer des pauses supplémentaires à ces salariés, afin d'améliorer les conditions de travail fortement dégradées depuis la mise en place de la mutualisation des appels. Ne pas s'interdire de recruter des saisonniers à ces postes.
- 6)** Programmer des journées de disponibilités au péage durant la période estivale, afin de pourvoir au remplacement de salariés en absence maladie.

Afin que les salariés concernés par les périodes rouges et vertes puissent se positionner en toutes connaissances des dispositions de l'accord 2020, la CFDT vous demande d'attendre la fin de la négociation avant de demander aux salariés leurs prévisions de congés

L'ensemble de ces demandes, pour la plupart déjà mises en place en 2019, correspondent aux attentes des salariés, et sont de nature à améliorer leurs conditions de vie.

L'acceptation de ces revendications par la direction, conforterait ainsi sur notre région, un dialogue social constructif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT LR

Le délégué syndical régional

Marc SAUTEL

